

Commission permanente

du 11/05/2001

II-Convention-Contrat-Marché

4-Barrage d'ARZAL : Affouillements : mission d'expertise : Avenant de transfert

Le Bureau d'Etudes SIMECSOL S.A a été attributaire, le 19 juillet 1999, de la « mission d'expertise et d'assistance au maître d'œuvre pour la recherche de solutions de protection et de rétablissement des fonds en aval des pertuis du barrage d'ARZAL ».

Au terme d'Assemblées Générales Extraordinaires tenues le 23 décembre 1999, la société SIMECSOL a procédé par voie d'apport d'actif partiel à l'absorption de la branche complète d'activité de bureaux d'études techniques « France » de EUROPE ETUDES GECTI (E.E.G) et dans le même temps a changé de dénomination et augmenté son capital, devenant la société EEG SIMECSOL.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- De passer un avenant de transfert à la société EEG SIMECSOL du marché d'études attribué à la société SIMECSOL.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT
Pour le Président
Le Vice-Président

C. PRIOU